



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 31 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de novembre 2014

La révision mensuelle des produits pétroliers est prévue par le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013, qui dispose que ce sont les 15 premières cotations du mois précédent qui doivent être prises en compte.

Les cours des produits pétroliers ont connu une nette baisse qui contribue à une diminution significative des prix pour le consommateur final.

Plus précisément, les marchés ont évolué de la manière suivante :

- Baisse du cours du pétrole brut (Brent) de -10,2 %, liée à l'augmentation de la production des Etats-Unis et du niveau élevé des stocks de la zone OCDE
- Baisse du cours du super de -10,2 %, en raison du ralentissement de la croissance des ventes mondiales de véhicules, lié à une croissance économique atone
- Baisse du cours du gazole de - 8,9 %, du fait de la très faible croissance de la demande pétrolière en 2014, avec un impact significatif sur la demande de gazole, également liée à l'atonie de la croissance économique

Le dollar poursuit la tendance à la hausse amorcée au mois de juillet et progresse de 2,2 % en octobre.

Enfin, les baisses respectives du cours du butane (- 8,8 %) et du propane (- 9,1%) sont liées à l'augmentation de la production mondiale de gaz.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants à compter du 1^{er} novembre 2014 à zéro heure :

- **super sans plomb : 1,67 €/l au lieu de 1,73€/l, soit une baisse de 6 cts/l par rapport à octobre**
- **gazole route : 1,47 €/l au lieu de 1,51 €/l, soit une baisse de 4 cts/l par rapport à octobre**

Le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 22,03 € (de Saint-Georges de l'Oyapock à Saint-Laurent du Maroni) au lieu de 22,41 €, soit une baisse de 38 centimes.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Vincent NIQUET